

AVIS PUBLIC

ERRATUM

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution numéro 2024-02-028 autorisant la demande de PPCMOI numéro 2024-001

AVIS PUBLIC EST DONNÉ qu'une erreur s'est glissée dans la parution de l'avis public du 26 février 2024 relativement à l'heure de l'assemblée publique de consultation.

Veuillez prendre note que l'heure de l'assemblée publique de consultation doit dorénavant se lire comme suit :

« Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **12 mars 2024 à 19 h** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de résolution sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire. »

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 12 mars 2024

Joanie Ouellet

Directrice des affaires juridiques et contractuelles

Greffière adjointe